

Négociations télétravail : Tout ça pour ça...

Après presque deux ans de tractations, la négociation télétravail est à l'arrêt suite à la décision de l'entreprise de ne pas discuter sur deux aspects fondamentaux de l'accord : le partage de la position de travail et la prise en charge des frais du télétravailleur.

Le partage de la position de travail

La direction cherche à imposer, comme une contrepartie au télétravail, la mise à disposition des postes de travail à tout autre salarié dès lors qu'il a un avenant télétravail. Jusque-là, le volontariat était la règle et semblait convenir au plus grand nombre.

Or, nous ne sommes pas dupes du fait que cette exigence ne vise qu'à permettre le déploiement à marche forcée des projets immobiliers teintés de « flex office » et à réduire les m² dans les bâtiments. Ce sont donc des considérations purement financières qu'il y a derrière le souhait de renégocier de la direction. Côté CGT, nous exigeons que chaque salarié puisse conserver le libre choix de partager ou non sa position de travail et qu'il n'y ait pas une pression sur les salariés pour imposer le partage.



La prise en charge des frais du télétravailleur

La direction indique qu'elle a consacré tout son budget sur la NAO (Négociation Salariale) cette année. Il lui serait donc impossible d'augmenter les indemnités de télétravail alors que c'est le cas partout, y compris chez Schneider avant le départ de leur directrice générale. Chez Orange, une journée de télétravail est indemnisée deux fois moins que chez Schneider et 3 fois moins que chez SFR !!! La direction a donc décidé de « mettre au pas » les salariés du groupe en rendant elle-même impossible la poursuite des négociations d'un avenant à l'accord actuel.

Pour la CGT, ces deux points sont essentiels : un accord tel que souhaité par l'entreprise aurait acté la casse sociale et la désorganisation définitive des collectifs de travail. C'est pourquoi la CGT n'a eu de cesse de répéter à la direction, tout au long des séances, que ces deux points devaient faire l'objet d'une véritable discussion, sans succès.

Pourtant, des avancées réelles avaient été conquises : des recours possibles, des réponses écrites, des justifications de refus, un véritable plan de prévention. La direction, par son attitude irresponsable a donc fait le

choix d'accuser l'ensemble des organisations syndicales à la suspension des négociations. Les OS ont écrit un second courrier à la Directrice Générale pour tenter de relancer le processus de négociation. Une réponse inappropriée est arrivée au bout de quelques jours ne laissant la place à aucune discussion possible. Dans un contexte social tendu et alors que l'ombre d'une vague de suicide plane de nouveau sur Orange, nous nous demandons pendant encore combien de temps notre nouvelle directrice va décider de se montrer aussi méprisante à l'égard du personnel et de ses représentants syndicaux.



vecteur créé par freepik - fr.freepik.com

L'accord télétravail de 2013 continue de s'appliquer.

Au final, sans signature d'un nouvel accord ou avenant, les salariés ne perdent rien et nous restons sur un statut quo. **Chaque salarié garde donc la possibilité de refuser de mettre à disposition sa position de travail** et peut compter sur ses représentants syndicaux CGT pour le défendre face aux directions pour l'obtention des jours de télétravail prévus et sur la notion de double volontariat.

Afin d'imposer un rapport de force qui permettrait aux salariés d'obtenir une meilleure indemnisation et de conserver des espaces de travail spacieux, nous invitons le personnel à refuser systématiquement le partage de la position de travail lors de la contractualisation d'un contrat de télétravail ou lors d'un renouvellement.

OUI

au partage des richesses ...

NON

au partage obligatoire
de la position de travail !!!



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Code Postal : Ville :
 (facultatif) Téléphone perso : pro :
 Grade/ Classification : Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :

